

Délibération n°50

relative à la vente et au déclassement des ensembles immobiliers sis
2 rue Louis de la Verne à Dole (39100)
et 8 impasse de l'Europe à Maillot (89100)

Les membres de l'AG de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté (CMA BFC), réunis en Assemblée Générale le 25 novembre 2025 à Dijon,

Considérant la préconisation de CMAF lors de l'AGE du 18/10/2023 prise dans son orientation n°25 « *optimiser le patrimoine* » de nos conserver qu'un seul immeuble par département

VU la nécessité de poursuivre la rationalisation du patrimoine voté en AG du 28/11/2023 avec la cession de différents sites dont ceux de Dole et Maillot,

VU le code de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L21111-1 et L21111-2 et L2141-1 ;

VU la délibération prise en Bureau du 03/11/2025 décidant à mettre en vente les locaux situés :

- 2 rue Louis de la Verne à Dole
- 8 impasse de l'Europe à Maillot

- Autorisent le Président à négocier au mieux la vente desdits locaux,
- Autorisent le Président n à signer tous les actes nécessaires à sa réalisation.

Décident :

- De sortir du domaine public les ensembles immobiliers suivants :
 - 2 rue Louis de la Verne à Dole (39100)
 - 8 impasse de l'Europe à Maillot (89100)

Décident de mandater le président POYEN afin d'engager toutes les démarches administratives et légales nécessaires à ces déclassements.

Décident d'approuver la délibération relative à la vente des ensembles immobiliers des sites du 39 et 89 telle que présentée par **52 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention – Adoptée à la majorité**

Dijon, le 25/11/2025



Le président de Chambre de Métiers
et de l'Artisanat BFC